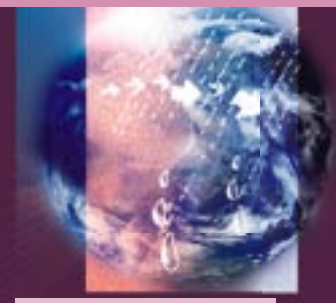




La Penzé

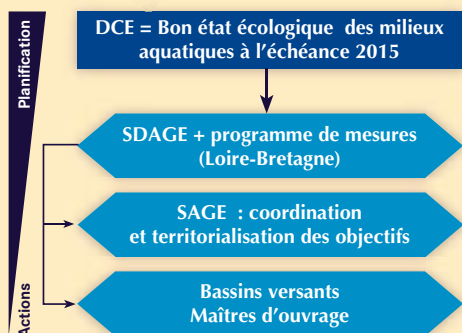
Infos du bassin-versant



Numéro 9 - PRINTEMPS 2008

SAGE LÉON TRÉGOR

> POURQUOI ? COMMENT ? A QUOI ÇA SERT ?



Le SAGE s'inscrit dans un cadre réglementaire.

La **Directive Cadre sur l'Eau Européenne** (DCE) adoptée en 2000 fixe le bon état écologique* des eaux superficielles et souterraines à atteindre d'ici 2015.

En France le principal outil de mise en œuvre de la politique communautaire dans le domaine de l'eau est le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SDAGE) à l'échelle des grands bassins, en l'occurrence Loire Bretagne* pour ce qui nous concerne. Le SDAGE précise les orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, les objectifs environnementaux (quelle qualité, dans quel délai) pour chaque cours d'eau, plan d'eau, nappe et zone littorale ou estuarienne, et les dispositions nécessaires pour atteindre ces objectifs. Il est complété par un programme de mesures : des actions précises, localisées, avec un échéancier et un coût.

Un nouveau SDAGE (2010 – 2015) est en cours d'élaboration. Ce SDAGE fait l'objet d'une large concertation avec les acteurs de l'eau et sera soumis au public en 2008 (cf. encart ci-dessous).

À l'échelle locale, le SDAGE est décliné par des **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SAGE).

Sur notre territoire, le **SAGE Léon Trégor** se met en place. Il définira les objectifs et les actions à mettre en œuvre sur son territoire. Il aura une portée juridique : toute décision prise dans le domaine de l'eau devra être compatible avec le SAGE.

Le périmètre du SAGE a été défini par arrêté préfectoral du 18/09/07 (cf. carte). Il s'étend du bassin versant* du Kérallé à l'ouest à celui du Douron à l'est et comprend 53 communes dont 2 costarmoricaines, correspondant à une superficie d'environ 1 100 km².

La Commission Locale de l'Eau (CLE), en cours de constitution, sera l'organe de décision. La CLE sera constituée de 3 collèges (collectivités, professionnels/associations et administrations), soit 43 membres au total. Pour répondre aux différents enjeux définis (nitrates, pesticides, micropolluants, ...), les actions concrètes de terrain seront mises en œuvre par le biais des **programmes bassins versants** (2008 – 2012) avec les différents acteurs particuliers, agriculteurs, collectivités, pisciculteurs, ... Le Syndicat Mixte du Haut-Léon est porteur de projet du programme bassin versant de la Penzé.



- 1 - Kérallé
- 2 - Ruisseaux côtiers
- 3 - Guillec
- 4 - Horn
- 5 - Penzé
- 6 - Ruisseaux côtiers
- 7 - Pennelé
- 8 - Queffleuth
- 9 - Ruisseaux côtiers
- 10 - Dourduff
- 11 - Tromorgant
- 12 - Douron

AVIS DE PASSAGE

> A L'ATTENTION DES RIVERAINS DE LA PENZÉ, DE SES AFFLUENTS ET DES RUISSEAUX CÔTIERS

Le Syndicat Mixte du Haut Léon a engagé une étude préalable à la mise en place d'un deuxième contrat de restauration et d'entretien de rivière sur le bassin versant de la Penzé. Elle consiste à réaliser un état des lieux des milieux aquatiques afin de programmer les futurs travaux. Pour la réalisation de l'étude, une prospection de terrain en bordure de cours d'eau est nécessaire. Elle sera réalisée à pied et dans le respect de la propriété privée, aux dates suivantes :

14, 15, 16 et 17 avril 2008

par le bureau d'études Hydro Concept.
Les riverains et usagers qui veulent appeler le bureau d'études peuvent le faire au **02 51 32 40 75**.

Les chargés d'études seront munis de téléphones portables sur le terrain. Les contacts sur le terrain sont assujettis à la couverture du réseau téléphonique local, il est donc préférable de caler les rendez-vous avant les dates de prospections de terrain en téléphonant au bureau et en demandant M. Boissinot.

Pour plus de renseignements : vous pouvez également appeler les techniciens du Syndicat au **02 98 79 64 89**.

L'eau vous consulte
15 avril > 15 octobre 2008

www.prenons-soin-de-leau.fr

L'eau c'est la vie.
Donnez-nous votre avis !

ENSEMBLE, PRENONS SOIN DE L'EAU...

> DONNEZ VOTRE AVIS DU 15 AVRIL AU 15 OCTOBRE 08

Cette consultation publique porte sur les orientations, les objectifs environnementaux et les dispositions à mettre en œuvre dans le SDAGE (2010 – 2015).

Un questionnaire arrivera dans toutes les boîtes à lettres du bassin Loire-Bretagne* (2^{ème} quinzaine de mai) et vous pourrez consulter le site internet www.prenons-soin-de-leau.fr

Différents débats publics vont être organisés sur le territoire pour présenter les enjeux et permettre des échanges directs.

« L'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine commun ». C'est pourquoi la politique de l'eau doit s'élaborer avec la participation de tous.



LES ASSISTANTS DU JARDINIER

> COMMENT LES ACCUEILLIR ?



Mésange bleue (Source : Bretagne Vivante)

Pour maintenir un jardin en bonne santé, il est primordial d'attirer les auxiliaires* qui s'activent toute l'année en nous rendant des services inestimables.

Outre les lombrics et autres détritivores, qui décomposent la matière organique pour la rendre assimilable par les plantes, de multiples espèces se révèlent indispensables. Pour les attirer il faut bien entendu proscrire tout traitement chimique, mais quelques astuces peuvent être également mises en œuvre pour vous attirer les « bonnes grâces » de ces amis du jardinier.

L'espèce emblématique du jardin est sans aucun doute la **coccinelle**. Celle-ci est particulièrement vulnérable aux pesticides du fait qu'elle ne réalise qu'un cycle de reproduction par an. Pour les attirer dans votre jardin, vous pouvez leur offrir des « arbres pondéreux », tels que les sureaux ... qui offriront un terrain de

ponte aux adultes, s'ils sont colonisés par les pucerons. Après s'être nourris sur leur lieu de ponte, les larves migreront sur les rosiers ou arbres fruitiers pour vous débarrasser des cochenilles et pucerons.

Le **hérisson** est un animal semi-nocturne qui vous débarrassera de divers insectes, escarots, limaces... Pour l'attirer, vous devrez lui offrir un abri où il puisse passer la journée ou hiverner (évitiez de clôturer le jardin pour lui faciliter l'accès). Il affectionne particulièrement les haies, les tas de feuilles ou un espace aménagé, sous un tas de bois par exemple.

Les **oiseaux** peuvent être également de précieux alliés dans la lutte contre les ennemis des cultures, si on accepte de leur laisser quelques fruits en remerciement des services rendus. Ainsi, les mésanges vous débarrasseront des chenilles et de pucerons, tandis que les merles, se délecteront des limaces et autres vers gris. Pour qu'ils remplissent pleinement leur rôle, aidez-les à passer l'hiver en leur offrant des graines ou quelques miettes de pains. Il est cependant nécessaire d'arrêter de les nourrir au printemps faute de quoi ils délaisseraient leur nourriture habituelle. Vous pouvez par contre leur offrir des points d'eau en été pour qu'ils puissent se désaltérer et se rafraîchir.



Abeille (Source : MCE)

La pollinisation se fait par les **insectes** tels que les abeilles, mais aussi les syrphes, les papillons... Pour attirer ces animaux utiles dans votre jardin il vous faudra leur offrir des fleurs toute l'année, en privilégiant des espèces mellifères (telles que les bruyères, achillées mille feuilles, ajoncs...) ou autres plantes aromatiques. Vous pouvez également construire des refuges à insectes tels que des bûches percées, des bottes de tiges sèches qui serviront de refuges hivernaux aux syrphes et aux autres abeilles solitaires...

>> Pour en savoir +

<http://www.lpo.fr/refugeslpo/>
<http://www.mce.fr>



Refuge à insectes (source : MCE)

UTILISATION DES PESTICIDES

> NOUVEL ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DÉPARTEMENTAL

Depuis le 1^{er} février 2008, de nouveaux arrêtés préfectoraux sont entrés en vigueur dans les quatre départements bretons. Afin de préserver la qualité des eaux, il est interdit d'utiliser tout désherbant :

- à moins de 5 mètres de tout cours d'eau figurant sur fond IGN au 25 000^{ème} (voire plus si l'étiquette du produit le stipule)
- à moins d'un mètre des autres cours d'eau,

fossés, collecteurs d'eau pluviale, points d'eau, puits et forage.

- sur les **avaloirs**, caniveaux et bouches d'égout.

En cas d'infraction, les applicateurs encourent jusqu'à 6 mois de prison et 30 000 € d'amende, voire deux ans de prison et 18 000 € en cas d'impact sur la vie piscicole.

>> Lexique

* **AUXILIAIRES** : petits animaux, dont beaucoup d'insectes qui jouent un rôle positif au jardin, en tant que décomposeurs, pollinisateurs, prédateurs et parasitoïdes en régulant les populations de ravageurs.

* **BASSIN LOIRE-BRETAGNE** : Il y a 7 grands bassins versants en France, sans compter les bassins d'outre mer, constitués autour des grands fleuves et de leurs affluents : Artois-Picardie, Rhin-Meuse, Seine-Normandie, Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée et Corse et Loire-Bretagne. Ce dernier va des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère. 12 millions d'habitants y vivent.

* **BASSIN VERSANT** : Un bassin versant est une grande cuvette dans laquelle toute l'eau qui tombe ruisselle. Elle ne peut s'échapper qu'en s'enfonçant dans le sol ou en s'écoulant le long des pentes, jusqu'à la mer

* **BON ÉTAT DE L'EAU** : Une eau en bon état est une eau qui permet une vie animale et végétale riche et variée, une eau exempte de produits toxiques, apte à satisfaire tous les usages de l'eau.

Qualité de l'eau 2007 sur le bassin versant de la Penzé

	Teneurs maximales			Normes de distribution de l'eau potable au robinet :
	NITRATE S	PESTICIDES (1)		
		Glyphosate	AMPA	
Rivière PENZÉ / Prise d'eau Coz Pors St Thégonnec	37 mg/l	0,32 µg/l (avril 07)	0,1 µg/l (nov. 2007)	
Captage souterrain / Bodinéry St Thégonnec	58 mg/l	-	-	Nitrates : < 50 mg/l Pesticides : < 0,1µg/l
Eau distribuée au robinet (2)	47 mg/l	-	-	
Rivière PENZÉ / Penhoat St Thégonnec / Taulé	51 mg/l	0,16 µg/l (juin 07)	0,19 µg/l (juin 2007)	Objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau à atteindre d'ici 2015
Rivière EON / Amont Pont Eon Plouénan	89 mg/l	-	-	
Rivière TRAON GRALL Amont Station Épuration St Pol de Léon	100 mg/l	-	-	Nitrates : 50 mg/l



(1) Protocole « pesticides » : prélèvements réalisés après 10 millimètres de pluie dans les dernières 24 heures. Le glyphosate est un herbicide à usage agricole et non agricole. Sa molécule de dégradation est l'AMPA

(2) L'eau issue du mélange « eau de la Penzé » et du « captage d'eau souterrain » est distribuée sur les communes de St Thégonnec et de Guiclan, ainsi que sur Pleyber-Christ et Ste Sève.



Édité à 13 100 ex. par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Bassins du Haut-Léon
2, place de la Mairie - ST-THÉGONNEC
Tél. 02.98.79.64.89 / email : syndicat.hautleonn@wanadoo.fr

Directrice de la publication : L. Roué, Présidente du SMHL

Rédaction/contact
V.Sibiril avec la participation de J.Cheveau, de R.Allain

Conception : Breizland 02.98.85.03.54